



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
26 juillet 2010
Français
Original: anglais

Conseil du commerce et du développement

Cinquantième réunion directive

Genève, 8 juillet 2010

**Rapport du Conseil du commerce et
du développement sur sa cinquantième
réunion directive**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le 8 juillet 2010

I. Ouverture de la réunion

1. La réunion a été ouverte par M. Jean Feyder (Luxembourg), Président du Conseil du commerce et du développement.

II. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux (point 1 de l'ordre du jour)

2. À sa séance plénière d'ouverture, le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire publié sous la cote TD/B/EX(50)/1, avec un amendement au point 2 de l'ordre du jour. Il a été convenu que le point 2 de l'ordre du jour provisoire ainsi que les mentions correspondantes dans les ordres du jour et les rapports futurs devraient refléter la notion d'activités «à l'appui de l'Afrique» plutôt que «en faveur de l'Afrique». L'ordre du jour de la réunion directive se lisait par conséquent comme suit:

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
2. Activités de la CNUCED à l'appui de l'Afrique.
3. Questions appelant une décision du Conseil, qui découlent des rapports et activités de ses organes subsidiaires ou qui s'y rattachent:
 - a) Rapport de la Commission du commerce et du développement sur sa deuxième session, et ordre du jour de sa troisième session;
 - b) Rapport de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement sur sa deuxième session, et ordre du jour de sa troisième session;
 - c) Thèmes des prochaines réunions d'experts à session unique/pluriannuelles;
 - d) Rapport du Groupe de travail.
4. Questions diverses.
5. Rapport du Conseil sur sa cinquantième réunion directive.

III. Résumé du Président

A. Activités de la CNUCED à l'appui de l'Afrique (point 2 de l'ordre du jour)

3. Le secrétariat a présenté une vue d'ensemble des activités de la CNUCED à l'appui de l'Afrique en 2009, telles que décrites dans le document TD/B/EX(50)/2. Les travaux de la CNUCED et sa contribution au développement économique de l'Afrique ont été salués par les participants qui sont intervenus ensuite.

4. Des déclarations ont été faites par M. Hisham Badr (Égypte) au nom du Groupe africain; par M. Rodolfo Reyes Rodríguez (Cuba) au nom du Groupe des 77 et de la Chine; par M. Khondker Talha (Bangladesh) au nom du Groupe asiatique; par M. Andrés Lamoliatte (Chili) au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes; par M. Marc Thunus (Belgique) au nom de l'Union européenne; par M. Federico González (Paraguay) au nom du Groupe des pays en développement sans littoral; par M. Ravi

Bhattarai (Népal) au nom du Groupe des pays les moins avancés; et par M. Babacar Carlos Mbaye (Sénégal), M. Nacim Gaouaoui (Algérie), M. Otto Hans van Maerssen (États-Unis), M^{me} Wang Jingli (Chine), M. Sihasak Phuangketkeow (Thaïlande) et M. Darius Kurek (Suisse).

1. Impact des activités de la CNUCED

5. De nombreux participants ont salué les changements introduits dans le rapport sur les activités de la CNUCED à l'appui de l'Afrique, mais ont demandé qu'à l'avenir ce rapport soit encore plus analytique. Ils ont suggéré en particulier qu'il soit fourni davantage d'informations sur l'impact et l'efficacité des activités de la CNUCED en Afrique. Il a été noté que des informations sur l'efficacité des activités de la CNUCED étaient d'autant plus pertinentes que les partenaires de développement qui finançaient ces activités étaient confrontés à des restrictions budgétaires. Il était nécessaire à cet égard de compléter le rapport en y incluant un retour d'expérience des bénéficiaires des activités, afin de mieux évaluer l'efficacité de celles-ci. Les participants ont également demandé des indicateurs de résultats quantifiables.

6. Selon certains participants, il y avait un manque de clarté dans certaines sections du rapport. On a fait valoir en particulier qu'il était difficile de séparer les activités entreprises durant la période considérée de celles qui avaient été entreprises au cours d'autres années. Il a été relevé aussi que l'intitulé de certaines des rubriques ne correspondait pas réellement au sujet traité dans la section correspondante. Les participants ont demandé qu'il soit présenté un tableau récapitulatif des activités qui fournirait par exemple des informations sur la région ou le pays bénéficiaire, sur les coûts et sur l'état d'avancement.

7. Il a été suggéré que le prochain audit de l'assistance technique de la CNUCED aux pays les moins avancés (PMA), aux pays en développement sans littoral, aux petits États insulaires en développement et à d'autres pays structurellement faibles et vulnérables apporte également des informations sur l'impact des activités de la CNUCED pour l'Afrique, et que la CNUCED réserve des ressources adéquates – tant humaines que financières – pour les activités à l'appui de l'Afrique.

2. Domaines prioritaires

8. De nombreux participants ont souligné l'importance des envois de fonds des travailleurs expatriés, qui représentaient une contribution au développement de l'Afrique qui pouvait compléter l'aide publique au développement (APD). Ils ont donc demandé à la CNUCED de poursuivre ses travaux d'analyse à ce sujet. Ils ont aussi salué les travaux de la CNUCED sur d'autres aspects du financement du développement, tels que les recettes publiques et les capitaux fugitifs.

9. Plusieurs participants ont insisté sur l'importance d'une marge d'action pour les pays africains, particulièrement au lendemain de la crise, pour leur permettre de poursuivre des stratégies de développement qui leur soient propres. Les travaux de la CNUCED à cet égard ont donc été salués par de nombreux participants. Toutefois, un participant s'est dit en désaccord avec l'analyse que faisait la CNUCED de cette question.

10. Plusieurs participants ont souligné l'importance de la diversification économique et du développement des capacités productives, afin que les pays africains puissent se développer et mieux participer à l'économie mondiale. Les travaux de la CNUCED dans ce domaine ont été salués.

11. Certains participants ont mis en avant l'importance du transfert de technologie pour promouvoir la croissance économique et le développement en Afrique. La CNUCED a été encouragée à mener ses activités en matière de transfert de technologie conformément à l'Accord d'Accra.

12. Les changements climatiques, la sécurité alimentaire, les droits de propriété intellectuelle et les technologies de l'information et de la communication (TIC) étaient aussi considérés comme des domaines auxquels la CNUCED devait prêter attention dans ses travaux de recherche et d'analyse des politiques pour appuyer le développement de l'Afrique.

13. Un autre intervenant a insisté sur l'importance de parvenir à l'autosuffisance alimentaire, a souligné la nécessité d'élargir le mandat des banques centrales afin qu'elles s'occupent des besoins en matière de développement et pas uniquement de la lutte contre l'inflation, et a préconisé la formulation de règles pour protéger les produits des PMA et pour promouvoir la transformation industrielle de ces pays.

14. De nombreux participants ont salué les travaux de la CNUCED pour aider les pays en développement à accéder à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et ont souhaité que les efforts menés à cet effet soient poursuivis. Il a été confirmé que le Sous-Comité des pays les moins avancés de l'OMC s'employait activement et par tous les moyens à accélérer l'accession des pays les moins avancés à l'OMC.

15. Certains participants ont aussi demandé qu'une attention spéciale soit prêtée aux besoins spécifiques des pays en développement sans littoral.

3. Questions d'organisation

16. Dans le cadre des interventions qui ont suivi la présentation du rapport, les participants ont insisté sur deux points: a) le poste à pourvoir de directeur de la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux; et b) la nécessité de mettre à la disposition de cette division, et de la CNUCED, davantage de ressources. En ce qui concerne le premier point, certains participants ont insisté sur le besoin urgent de nommer ce directeur de division, et ont demandé au secrétariat des informations sur l'état d'avancement du processus pour pourvoir le poste. En réponse, le secrétariat a fait savoir que des candidats avaient été sélectionnés et interviewés et que les procédures administratives en étaient à la phase finale.

17. S'agissant des ressources, les participants ont salué les contributions de la Division, et plus généralement de la CNUCED, à l'appui de l'Afrique. Mais certains jugeaient aussi nécessaire que la Division et l'organisation dans son ensemble soient renforcées et ont lancé un appel à une augmentation des ressources, un représentant souhaitant pour sa part que davantage de ressources soient spécifiquement réservées pour la CNUCED.

18. Le Conseil a pris note du document établi par le secrétariat intitulé «Activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique» (TD/B/EX(50)/2).

B. Réunion-débat: crise financière, politique macroéconomique et défi du développement en Afrique (point 2 de l'ordre du jour)

19. Une réunion-débat au titre du point 2 de l'ordre du jour s'est tenue le 8 juillet 2010, de 15 heures à 18 heures. Les intervenants étaient M^{me} Lina Mohohlo, Gouverneure de la Bank of Botswana, Gaborone (Botswana); M. Olu Ajakaiye, Directeur de la recherche, Consortium pour la recherche économique en Afrique, Nairobi (Kenya); et M. Akpan Ekpo, Directeur général de l'Institut ouest-africain pour la gestion économique et financière, Lagos (Nigéria). Le Secrétaire général de la CNUCED, M. Supachai Panitchpakdi, a prononcé une allocution liminaire au début de la réunion.

20. Les intervenants ont débattu des grandes questions suivantes:

- a) Quels enseignements peut-on tirer, pour l'Afrique, de la crise économique et financière mondiale?
- b) Comment les pays africains peuvent-ils utiliser plus efficacement les politiques macroéconomiques pour assurer leur développement?
- c) Quel est le rôle de l'État dans le développement économique de l'Afrique? Quel devrait être l'axe des politiques agricoles et industrielles en Afrique dans la période d'après-crise?
- d) Comment les pays africains devraient-ils se préparer à la sortie de crise et comment les partenaires de développement et la communauté internationale peuvent-ils contribuer à cet effort?

21. Les questions ci-après ont été soulevées durant le débat qui a suivi les exposés des intervenants:

1. Les résultats économiques récents de l'Afrique

22. Avant le déclenchement de la crise financière mondiale, les pays africains ont fait de notables avancées économiques, avec un taux de croissance moyen annuel autour de 6 % entre 2002 et 2007. En outre, dans certains pays il y a eu un net recul de l'inflation. Ces avancées étaient essentiellement dues à une meilleure gestion économique, aux améliorations des prix des produits de base et à une progression de la demande d'exportations. Mais il a été noté que la crise financière mondiale érodait petit à petit les progrès économiques enregistrés. On estimait qu'en 2009 la crise avait réduit de quelque quatre points de pourcentage le taux de croissance de l'Afrique par rapport à la moyenne historique des années 2002 à 2007.

23. Même si l'Afrique avait fait des progrès économiques ces dernières années, les fondations du développement économique dans la région restaient fragiles. Les gains de croissance qui y avaient été enregistrés avant la crise n'avaient pas conduit à une réelle transformation de la structure des économies africaines et la région restait tributaire des produits de base. Il fallait donc renforcer les efforts pour diversifier les économies africaines afin d'établir les bases d'une croissance durable. Il fallait aussi une croissance plus solidaire. Les femmes et les jeunes, en particulier, devaient être davantage impliqués dans le processus de croissance.

2. Les réponses à la crise

24. À la différence de ce qui s'était produit dans le passé, de nombreux pays africains avaient répondu de manière appropriée à la crise actuelle, en recourant à des mesures anticycliques de politique monétaire, financière, et dans certains cas budgétaire. Cette réponse rapide et appropriée avait atténué les répercussions négatives de la crise en Afrique. Les pays qui avaient, au moment du déclenchement de la crise, peu d'inflation, d'importantes réserves de change et des excédents budgétaires ont mieux pu mener des politiques anticycliques afin d'y répondre.

25. Les organisations régionales africaines avaient aussi aidé l'Afrique à résister à la récession mondiale, en fournissant des liquidités et en créant un comité chargé de surveiller les effets de la crise et de proposer des recommandations. Et les institutions financières internationales comme la Banque mondiale et le Fonds monétaire international avaient aidé également l'Afrique à répondre à la crise, avec un appui financier accru et des décaissements de crédit plus rapides et plus flexibles.

3. Le rôle de l'État

26. L'un des enseignements de la crise actuelle était la nécessité pour les gouvernements de trouver le juste équilibre entre le rôle de l'État et le rôle des marchés. Si le mécanisme du marché avait un rôle important à jouer dans toute économie, il y avait un besoin de réglementation des marchés par les gouvernements pour faire en sorte qu'ils fonctionnent de manière à produire des résultats socialement souhaitables. Pour que l'État exerce cette fonction efficacement, il lui fallait des institutions adéquates et capables ainsi qu'une marge d'action. Il devait aussi s'inspirer des principes de bonne gouvernance et les adopter.

27. Les crises économiques et financières faisaient partie des caractéristiques de l'économie de marché, et comme elles devenaient plus fréquentes les pays africains devaient être prêts à y faire face quand elles se déclenchaient. Les pays pouvaient devenir mieux résistants aux crises financières et autres chocs en épargnant une plus grande partie des revenus qu'ils tiraient des produits de base durant les périodes d'expansion, et aussi en diversifiant leur économie. En s'efforçant aussi de mobiliser davantage les ressources intérieures, les gouvernements seraient mieux capables d'affronter les crises futures.

28. En s'acquittant de ses fonctions, l'État devrait aussi ménager une marge d'action pour le secteur privé, et il ne devrait pas prendre d'initiatives qui freinent l'activité de ce secteur.

4. Relancer la croissance après la crise

29. Alors que nous sommes entrés dans la phase de redressement après la crise, l'un des défis pour les pays africains était de retrouver et de dépasser les taux de croissance d'avant la crise. Une diversification des économies était nécessaire pour une croissance économique forte et durable dans la région. Mais il n'y aurait pas de diversification des économies africaines sans d'importants efforts de l'État pour concevoir et appliquer une politique industrielle efficace. Cela supposait davantage d'investissements dans les infrastructures et dans l'enseignement supérieur, ainsi qu'une amélioration de l'accès au financement dans les zones urbaines et dans les zones rurales.

30. La coopération régionale était indispensable pour constituer des marchés régionaux, doper la croissance des économies africaines et renforcer l'intégration de la région dans l'économie mondiale. Les processus d'intégration régionale en Afrique devaient être accélérés. Mais il a été dit que dans le même temps les pays devaient avoir le choix de se joindre aux processus d'intégration quand ils étaient prêts pour cela. Les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine avaient approuvé la création d'une banque centrale africaine, d'une banque africaine d'investissement et d'un fonds monétaire africain. On considérait que ces institutions pourraient jouer un rôle important pour dynamiser l'intégration régionale et répondre aux chocs futurs. Les gouvernements africains devraient accélérer le processus de leur mise en place.

31. Il a été dit que les pays africains devraient réintroduire la planification économique dans leurs processus d'élaboration de politiques, afin d'assurer une cohérence. Il fallait aussi que les gouvernements africains aient une vision stratégique de ce qu'ils voulaient accomplir à moyen et à long terme. Dans la mesure où la plupart des pays n'étaient plus capables de faire des plans, on devait appuyer le développement de leurs capacités dans ce domaine. Des efforts devaient aussi être faits pour promouvoir la collecte et l'analyse de données, considérées comme des éléments critiques du processus de planification.

5. Partenariats

32. Les pays africains avaient besoin de partenariats plus efficaces pour résister à la récession mondiale, être résilients aux chocs et s'assurer une croissance forte et durable. Les partenaires de développement devraient respecter les engagements financiers pris

concernant l'Afrique. Dans le domaine du commerce, ils devraient aider la région à développer ses capacités commerciales avant que l'adoption de vastes réformes commerciales devienne une nécessité. Et il fallait une bonne gouvernance au niveau international. Les pays africains, en particulier, devraient être plus présents et mieux représentés dans la nouvelle architecture internationale qui se dessinait. Ils devaient aussi être protégés contre les litiges avec des fonds rapaces.

33. Même si les pays africains préféraient bénéficier de préférences unilatérales dans les accords commerciaux avec les pays développés, il méritait d'être noté que ces préférences pouvaient avoir un effet négatif sur l'investissement étranger à cause des incertitudes entourant la durée exacte des préférences accordées.

C. Questions appelant une décision du Conseil, qui découlent des rapports et activités de ses organes subsidiaires ou qui s'y rattachent

1. Rapport de la Commission du commerce et du développement sur sa deuxième session, et ordre du jour de sa troisième session (point 3 a) de l'ordre du jour)

34. Le Conseil a pris note du rapport de la Commission du commerce et du développement sur sa deuxième session (TD/B/C.I/13) et a approuvé les conclusions concertées qu'il contenait.

35. Le Conseil a approuvé les thèmes que la Commission du commerce et du développement devait examiner en 2011, et a demandé au secrétariat de compléter l'ordre du jour en y ajoutant les points usuels. L'ordre du jour provisoire de la session de la Commission se lisait donc comme suit:

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Rapports des réunions d'experts:
 - a) Rapports des réunions d'experts pluriannuelles – (à compléter);
 - b) Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence;
 - c) Rapports des réunions d'experts à session unique – (à compléter).
4. Examen de l'évolution du système commercial international et renforcement de sa contribution au développement et à la reprise économique.
5. Intégration des pays en développement dans les chaînes mondiales d'approvisionnement, y compris en ajoutant de la valeur à leurs exportations.
6. Promotion et renforcement des synergies entre les trois piliers.
7. Questions diverses.
8. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.

2. Rapport de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement sur sa deuxième session, et ordre du jour de sa troisième session (point 3 b) de l'ordre du jour)

36. Le Conseil a pris note du rapport de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement sur sa deuxième session (TD/B/C.II/10) et a approuvé les conclusions concertées qu'il contenait.

37. Le Conseil a approuvé les thèmes que la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement devait examiner en 2011, et a demandé au secrétariat de compléter l'ordre du jour en y ajoutant les points usuels. L'ordre du jour provisoire de la session de la Commission se lisait donc comme suit:

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Rapports des réunions d'experts:
 - a) Rapports des réunions d'experts pluriannuelles – (à compléter);
 - b) Rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication;
 - c) Rapports des réunions d'experts à session unique – (à compléter).
4. Promotion de l'investissement pour le développement: meilleures pratiques pour renforcer l'investissement dans l'infrastructure de base dans les pays en développement.
5. Renforcement des capacités productives pour le développement, notamment par des politiques d'entrepreneuriat renforcées et des politiques pour la science et l'innovation améliorées.
6. Promotion et renforcement des synergies entre les trois piliers.
7. Questions diverses.
8. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.

3. Thèmes des prochaines réunions d'experts à session unique/pluriannuelles (point 3 c) de l'ordre du jour)

38. Le Conseil a approuvé le thème suivant pour une réunion d'experts à session unique qui se tiendrait en 2011 et ferait rapport à la Commission du commerce et du développement:

- Maximiser la contribution au développement des envois de fonds.

39. Le Conseil a approuvé le thème suivant pour une réunion d'experts à session unique qui se tiendrait en 2011 et ferait rapport à la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement:

- La contribution de l'investissement étranger direct au transfert et à la diffusion de technologie et de savoir-faire pour le développement durable dans les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés.

40. Le Conseil a approuvé les thèmes suivants pour la réunion d'experts pluriannuelle sur la coopération internationale: coopération Sud-Sud et intégration régionale:

a) Promouvoir la coopération Sud-Sud pour développer les capacités productives, y compris dans le secteur agricole, dans les pays en développement et les pays en transition;

b) Le financement du commerce et le rôle des institutions financières régionales pour promouvoir le commerce et l'investissement Sud-Sud.

4. Rapport du Groupe de travail (point 3 d) de l'ordre du jour)

41. Le Conseil a pris note du rapport du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme sur sa cinquante-cinquième session (TD/B/WP/220) et a approuvé les conclusions concertées qu'il contenait.

Rapport intérimaire sur l'application des recommandations issues de l'évaluation externe indépendante du programme de la CNUCED relatif aux produits de base

42. Le secrétariat a présenté le rapport intérimaire sur l'application des recommandations issues de l'évaluation externe indépendante du programme de la CNUCED relatif aux produits de base, paru sous la cote TD/B/EX(50)/4.

43. Plusieurs participants ont réaffirmé l'importance des travaux de la CNUCED relatifs aux produits de base. On a salué en particulier les travaux de la CNUCED pour faciliter l'Accord international sur le cacao de 2010, et noté que l'organisation devrait s'efforcer de préserver sa tradition d'engagement pour les négociations sur les produits de base. Il a été remarqué toutefois qu'il était nécessaire d'améliorer le suivi des services de coopération technique et autres services consultatifs fournis par la CNUCED pour permettre aux pays d'en bénéficier pleinement. La réglementation dans le secteur du coton apparaissait notamment comme un domaine dans lequel le savoir-faire de la CNUCED, en particulier en matière de politique de la concurrence, pouvait être précieux pour les pays en développement.

44. Plusieurs participants ont noté avec préoccupation que le processus de nomination du chef du Groupe spécial sur les produits de base n'était toujours pas conclu après plus d'une année. On a souligné l'importance de conclure ce processus rapidement compte tenu de la restructuration en cours du Groupe spécial. Le secrétariat a fait savoir en réponse que la question de la nomination du chef du Groupe spécial sur les produits de base serait bientôt réglée; les entretiens étaient terminés et étaient en cours d'évaluation. Les autres postes vacants au sein du Groupe spécial avaient été annoncés aussi. Ils seraient rapidement pourvus afin de compléter les effectifs de la Section de la recherche et de l'analyse sur les produits de base.

45. Le Conseil a pris note du rapport du secrétariat sur le programme de la CNUCED relatif aux produits de base, a demandé au Groupe de travail de procéder à un examen détaillé de ce rapport, et a prié le Secrétaire général de la CNUCED de tout faire pour que le chef du Groupe spécial puisse être recruté et pour que les autres postes vacants au sein du Groupe spécial soient pourvus dès que possible.

IV. Questions diverses (point 4 de l'ordre du jour)

Participation des organisations de la société civile

46. Le Conseil a décidé que pour 2010, la rencontre annuelle entre la CNUCED et les organisations de la société civile serait remplacée par le colloque public de la CNUCED organisé en mai 2010. Le Conseil a aussi décidé que les organisations de la société civile accréditées pour les rencontres de 2008 et de 2009 entre le Conseil et les organisations de la société civile seraient admises à participer aux réunions publiques du Conseil en septembre 2010.

V. Rapport du Conseil sur sa cinquantième réunion directive
(point 5 de l'ordre du jour)

47. Le Conseil du commerce et du développement a autorisé le Rapporteur à établir la version finale du rapport sur sa cinquantième réunion directive.

Annexe

Participation¹

1. Des représentants des États membres du Conseil du commerce et du développement ci-après ont participé à la réunion:

Afrique du Sud	Finlande
Algérie	France
Allemagne	Ghana
Angola	Grèce
Arabie saoudite	Guatemala
Autriche	Honduras
Bahreïn	Hongrie
Bangladesh	Inde
Bélarus	Indonésie
Belgique	Iran (République islamique d')
Bénin	Iraq
Botswana	Israël
Brésil	Italie
Burundi	Jamahiriya arabe libyenne
Cambodge	Japon
Canada	Kenya
Chili	Kirghizistan
Chine	Lesotho
Côte d'Ivoire	Luxembourg
Cuba	Madagascar
Chypre	Malaisie
Équateur	Mali
Égypte	Maroc
Espagne	Mexique
États-Unis d'Amérique	Namibie
Éthiopie	Népal
ex-République yougoslave de Macédoine	Oman
Fédération de Russie	Paraguay
Pérou	Swaziland
Philippines	Suisse
Portugal	Thaïlande
Roumanie	Tchad
Saint-Siège	Togo
Sénégal	Turquie
Singapour	Uruguay
République dominicaine	Venezuela (République bolivarienne du)
République tchèque	Viet Nam
Soudan	Zimbabwe

2. L'observateur de la Palestine a participé à la réunion.

¹ La liste des participants porte la cote TD/B/EX(50)/Inf.1.

3. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées à la réunion:
 - Agence de coopération et d'information pour le commerce international
 - Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP)
 - Organisation internationale de la francophonie
 - Union africaine
 - Union européenne
4. Les organismes des Nations Unies ci-après étaient représentés à la réunion:
 - Centre du commerce international CNUCED/OMC
 - Commission économique pour l'Europe
5. Les institutions spécialisées ou organisations apparentées ci-après étaient représentées à la réunion:
 - Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
 - Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
 - Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
 - Organisation mondiale du commerce
6. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la réunion:
 - Catégorie générale*
 - Association mondiale des anciens stagiaires et boursiers de l'Organisation des Nations Unies
 - Ingénieurs du monde
 - IQsensato
 - Catégorie spéciale*
 - Centre du commerce international pour le développement
7. Les intervenants ci-après ont participé à la réunion:
 - M^{me} Linah Mohohlo, Gouverneure de la Bank of Botswana
 - M. Akpan Ekpo, Directeur général de l'Institut ouest-africain pour la gestion économique et financière, Lagos
 - M. Olu Ajakaiye, Directeur de la recherche, Consortium pour la recherche économique en Afrique, Nairobi